

POLITIQUE AU PÉROU (page 24 du Guide)

Forme de gouvernement	République constitutionnelle (Constitution de 1993)
Système légal	Système d'inspiration romano-germanique
Pouvoir exécutif	<ul style="list-style-type: none"> • Chef d'état et de gouvernement : Président Martín Alberto VIZCARRA CORNEJO depuis le 23 mars 2018 • Election tous les 5 ans au suffrage universel obligatoire • Réélection consécutive interdite • Prochaines élections en avril 2021 • Conseil des Ministres nommé par le Président
Pouvoir législatif	<ul style="list-style-type: none"> • Congrès unicaméral de 130 sièges • Membres élus pour 5 ans • Prochaines élections en avril 2021
Pouvoir judiciaire	Juges nommés par le Conseil National de la Magistrature

ÉCONOMIE – RÉSULTATS 2017 (page 25 du Guide)

PIB	207 milliards de dollars américains
PIB par habitant	13 695 dollars américains
Dettes extérieures	16,84 milliards de dollars américains
Dettes publiques	29,9 milliards de dollars américains
Investissement brut fixe	24,1% du PIB
Taux de chômage	6,9%
Population en dessous du seuil de pauvreté	21,7%
Principales destinations des exportations	Brésil, Bolivie, Chili, Chine, Colombie, Corée du Sud, Japon, Espagne, Hollande, Équateur, États-Unis, Inde
Principales exportations	Or, cuivre, argent, zinc, plomb, phosphate de calcium, fil de cuivre raffiné, molybdène, pétrole, gaz naturel, café, pomme de terre, asperge, avocats, raisins, myrtilles, mangues, mangoustans, polos en coton, farine de poisson, calamar, seiche, crevettes
Principales destinations des importations	Brésil, Chili, Chine, Colombie, Équateur, États-Unis, Espagne, Italie, Mexique
Principales importations	Pétrole et dérivés, plastique, machines, véhicules, fer et acier, blé, papier.

ÉVOLUTION DU TAUX DE CROISSANCE ÉCONOMIQUE AU PÉROU (Sources : INEI, MEF, BCR)

2012 : 6,29%	2013 : 5,02%	2014 : 2,35%	2015 : 3,26%	2016 : 3,9%	2017 : 2,7%
---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	--------------------	--------------------

PIB DU PÉROU PAR SECTEUR ÉCONOMIQUE EN % 2017 (page 27 du Guide) (Source : INEI)

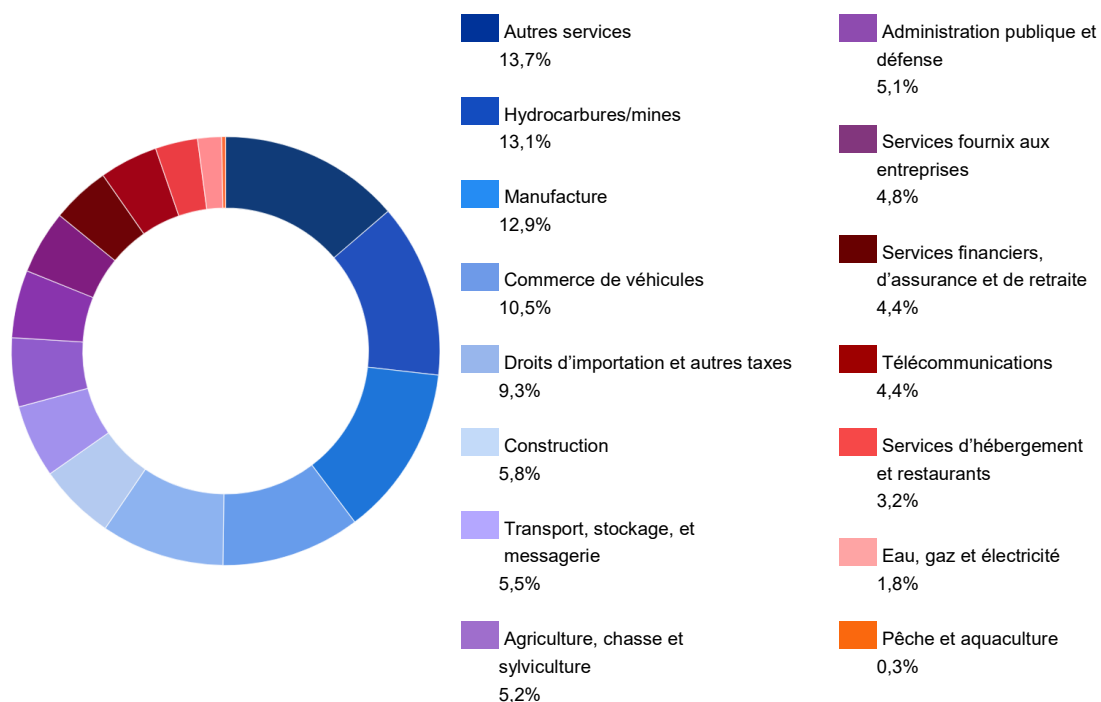


TABLEAU COMPARATIF – DOING BUSINESS 2018 (page 30 du Guide)

	Facilité pour faire des affaires	Création d'entreprises	Obtention des prêts	Protection des investisseurs	Paiement des Impôts	Exécution des contrats
Argentine	117	157	77	43	169	102
Brésil	125	176	105	43	184	47
Chili	55	65	90	57	72	56
Colombie	59	96	2	16	142	177
France	31	25	90	33	54	15
Pérou	58	114	20	51	121	63

ÉVOLUTION DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (IMPÔT DIT DE TROISIÈME CATÉGORIE) – SUR LE BÉNÉFICE NET (page 55 du Guide)

2014	2015 - 2016	2017 - 2018
30%	28%	29,5%

ÉVOLUTION DU TAUX D'IMPOSITION APPLICABLE AUX DIVIDENDES (page 56 du Guide)

2014	2015 - 2016	2017 - 2018
4,1%	6.8%	5%

ÉVOLUTION DU TAUX D'IMPOSITION DES PLUS-VALUES IMMOBILIÈRES
DES PERSONNES PHYSIQUES NON RÉSIDENTES AU PÉROU

2015	2016	2017 - 2018
30%	30%	5%

VALEUR DE L'UNITÉ D'IMPOSITION FISCALE (UIT) ANNÉE 2018 – UNIDAD IMPOSITIVA TRIBUTARIA

1 UIT = 4 150 soles (environ 1 061 €)

Taux de change avec l'euro, 1 euro = environ 3,91 soles

RÉGIME SPÉCIAL DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2017 (pages 59 et 60 du Guide)

CONDITIONS A REMPLIR

Revenus nets annuels ne peuvent pas dépasser un montant de 525 000 soles (environ 134 270 €)
La valeur des actifs fixes, à l'exception des immeubles et des véhicules, ne doit pas dépasser un montant de 126 000 soles (environ 32 225 €)
Les achats de l'exercice ne doivent pas dépasser un montant de 525 000 soles (environ 134 270 €)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS POUR LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES DONT LES REVENUS ANNUELS NE DÉPASSENT PAS 1 700 UIT (environ 1 804 350 €) APPLICABLE À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2017

CONDITIONS À REMPLIR

- Revenus annuels ne doivent pas dépasser 1 700 UIT (environ 1 804 350 €)
- Le bénéficiaire du régime ne doit pas être une société détenue directement ou indirectement par une autre personne ayant un revenu qui dépasse 1 700 UIT (environ 1 804 350 €)
- Le bénéficiaire du régime ne doit pas être une succursale ou un établissement stable d'une société immatriculée à l'étranger

BASE IMPOSABLE (BÉNÉFICE NET)	Taux
Jusqu'à 15 UIT (environ 15 920 €)	10%
Au-delà des 15 UIT (environ 15 920 €)	29,5%
De plus, le contribuable doit s'acquitter d'un paiement mensuel en tant qu'acompte de l'impôt sur les sociétés	1% sur les revenus pour les sociétés ayant un revenu net annuel qui ne dépasse pas les 300 UIT (environ 318 414 €)

TRANCHES D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2018 SUR SALAIRES (IMPÔT DIT DE CINQUIÈME CATÉGORIE) ET RÉMUNÉRATIONS DES INDÉPENDANTS (IMPÔT DIT DE QUATRIÈME CATÉGORIE) DOMICILIÉS AU PÉROU
(pages 65 et 65 du Guide)

BASE IMPOSABLE (montant des revenus annuels)	TAUX
Jusqu'à 7 UIT (environ 7 430 €)*	0%
*il est possible de demander l'exonération de 3 UIT additionnelles (environ 3 184 €) sur justificatifs (dépenses médicales, intérêts issus des crédits pour l'achat d'un premier logement, etc.)	0%
Au-delà de 7 UIT (environ 7 430 €) et le cas échéant 10 UIT (environ 10 613 €) et jusqu'à 5 UIT (environ 5 306 €)	8%
Au-delà de 5 UIT (environ 5 306 €) jusqu'à 20 UIT (environ 21 226 €)	14%
Au-delà de 20 UIT (environ 21 226 €) jusqu'à 35 UIT (environ 37 148 €)	17%
Au-delà de 35 UIT (environ 37 148 €) jusqu'à 45 UIT (environ 47 762 €)	20%
Au-delà de de 45 UIT (environ 47 762 €)	30%

NOUVELLES RÈGLES SUR PRIX DE TRANSFERT (EN VIGEUR À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2017)

CONDITIONS À REMPLIR
La réglementation sur les prix de transfert s'applique lorsque les trois conditions suivantes sont <u>cumulativement</u> remplies : <ul style="list-style-type: none"> - Une personne morale vend, transfère des biens, fournit des services ou réalise tout autre type de transaction, à quelque titre que ce soit, avec des sociétés du même groupe économique¹ OU des sociétés situées dans des paradis fiscaux ou des zones à fiscalité avantageuse. - Ces transactions sont d'un montant entre 100 UIT (environ 110 000 €) et 400 UIT (environ 430 000€) - Les revenus annuels de la filiale au Pérou dépassent 2 300 UIT (environ 2 500 000€)
OBLIGATIONS
Les entreprises concernées doivent fournir à l'Administration fiscale un rapport annuel concernant les transactions qui génèrent un revenu imposable et/ou des coûts déductibles aux fins de détermination de l'impôt.
OBLIGATIONS ADDITIONNELLES
Si la société fait partie d'un groupe, elle devra présenter un rapport dit « Reporte Maestro » si les revenus du groupe dépassent les 20 000 UIT (environ 21 700 000€) et si elle a effectué des opérations pour un montant supérieur à 400 UIT (environ 430 000€)). S'il s'agit de la société mère d'un groupe multinational dont les revenus annuels dépassent 2 700 000 000 PEN (environ 700 000 000 €, lorsque celle-ci est domiciliée au Pérou, elle devra présenter une déclaration dite « Reporte Pais por País ».

¹ Voir 4.a Notion d'entreprises économiquement liées (supra) pour la définition de sociétés appartenant à un même groupe économique.

EXONÉRATION DE VISA TEMPORAIRE POUR LES RESSORTISSANTS DE L'ESPACE SCHENGEN

CONDITIONS D'APPLICATION	
Qualités migratoires : <ul style="list-style-type: none"> • Étudiant • Affaires • Journaliste 	Durée : 90 jours au cours d'une période de 6 mois.

 PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE LA NOUVELLE LOI SUR L'IMMIGRATION EN VIGEUR À PARTIR DU
 1^{ER} MARS 2017
 (pages 75 à 88 du Guide)

Qualité migratoire (<i>calidad migratoria</i>)	Caractéristiques	Durée du séjour temporaire	Durée du séjour en cas de résidence	Commentaires
Touriste (<i>turista</i>)	Cette qualité migratoire est accordée à des fins touristiques, voire médicales et ne permet pas l'exercice d'activités rémunérées et lucratives.	183 jours sur une période de 365 jours. Ce délai ne peut pas faire l'objet d'extension.	Non applicable	Le Pérou a conclu de nombreux accords avec des États étrangers afin d'exempter la nécessité d'un visa pour les activités touristiques.
Affaires (<i>negocios</i>)	Elle est accordée pour la réalisation d'activités relatives aux affaires, contrats, et à l'assistance technique.	183 jours sur une période de 365 jours. Ce délai ne peut pas faire l'objet d'extension.	Non applicable	A demander au consulat du Pérou dans l'État d'origine ou aux postes des frontières en cas d'accord international (p.ex. ressortissants de l'espace Schengen).
Travailleur (<i>trabajador</i>)	Elle est accordée aux étrangers qui souhaitent exercer une activité salariée ou une activité indépendante dans les secteurs public et privé.	183 jours au cours d'une période de 365 jours. Ce délai peut faire l'objet d'une extension de 183 jours.	365 jours renouvelables.	La perte de résidence a notamment lieu en cas d'absence du Pérou de plus de 183 jours consécutifs au cours d'une période de 365 jours.

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE LA NOUVELLE LOI SUR L'IMMIGRATION (EN VIGEUR À PARTIR DU 1^{ER} MARS 2017)
(pages 75 à 88 du Guide)

Statut migratoire (<i>calidad migratoria</i>)	Caractéristiques	Durée du séjour temporaire	Durée du séjour en cas de résidence	Commentaires
Salarié détaché (<i>designado</i>)	Elle est accordée aux étrangers détachés par leurs employeurs étrangers pour réaliser des missions spécialisées à caractère professionnel, commercial ou technique.	183 jours au cours d'une période de 365 jours. Ce délai peut faire l'objet d'une extension de 183 jours.	365 jours renouvelables.	La perte de résidence a notamment lieu en cas d'absence du Pérou de plus de 183 jours consécutifs au cours d'une période de 365 jours. Le salarié détaché ne peut pas exercer d'activité à son compte, mais uniquement pour le compte de son employeur étranger.
Investisseur (<i>inversionista</i>)	Elle est accordée aux étrangers qui investissent au Pérou. Le montant minimum de l'investissement est d'environ 130 000€.	Non applicable	365 jours renouvelables	La perte de résidence a notamment lieu en cas d'absence du Pérou de plus de 183 jours consécutifs au cours d'une période de 365 jours.
Formation (<i>formación</i>)	Elle est accordée aux étrangers qui poursuivent des études supérieures, techniques, scolaires, ou réalisent des échanges scolaires et universitaires ou des stages.	90 jours renouvelables.	365 jours renouvelables.	La perte de résidence a notamment lieu en cas d'absence du Pérou de plus de 183 jours consécutifs au cours d'une période de 365 jours. Elle ne permet pas de réaliser d'activité rémunérée sauf autorisation.

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE LA NOUVELLE LOI SUR L'IMMIGRATION (EN VIGEUR À PARTIR DU 1^{ER} MARS 2017)
(pages 75 à 88 du Guide)

Statut migratoire (<i>calidad migratoria</i>)	Caractéristiques	Durée du séjour temporaire	Durée du séjour en cas de résidence	Commentaires
Rentier (<i>rentista</i>)	Elle est accordée aux étrangers qui jouissent d'une retraite ou d'un revenu permanent. Le montant minimum du revenu exigé est de 1000 USD.	Non applicable	Durée indéfinie.	La perte de résidence a notamment lieu en cas d'absence du Pérou de plus de 183 jours consécutifs au cours d'une période de 365 jours.
Proche parent d'un résident (<i>familiar de residente</i>)	Elle est accordée aux étrangers faisant partie de ce que l'on appelle « l'unité migratoire familiale ». Elle permet de réaliser des activités rémunérées.	Non applicable	2 ans renouvelable si le parent est péruvien, 1 an s'il est étranger.	La perte de résidence a notamment lieu en cas d'absence du Pérou de plus de 183 jours consécutifs au cours d'une période de 365 jours. L'unité migratoire familiale comprend notamment les conjoints, les concubins, les enfants mineurs, les enfants célibataires suivant des études techniques ou supérieures, et les parents.
Permanent (<i>permanente</i>)	Elle est accordée aux étrangers ayant résidé au Pérou pendant 3 ans.	Non applicable.	Durée indéfinie.	La perte de résidence a lieu en cas d'absence de plus de 365 jours consécutifs du territoire péruvien.

DROITS D'INSCRIPTION AU « RNP » (REGISTRE NATIONAL DES FOURNISSEURS)
(page 114 du Guide)

TYPE DE REGISTRE	INTERESSÉ	MONTANT*	VALIDITÉ
RNP Biens et Services	<ul style="list-style-type: none"> • Personne physique • Personne morale • Personne physique non-domiciliée au Pérou • Personne morale non-domiciliée au Pérou 	<ul style="list-style-type: none"> • 41 € • 41 € • 64 € • 64 € 	Indéfinie
RNP Travaux Publics	<ul style="list-style-type: none"> • Personne physique • Personne morale • Personne physique non-domiciliée au Pérou • Personne morale non-domiciliée au Pérou 	<ul style="list-style-type: none"> • 83 € • 125,32 € • 83 € • 125,32 € 	Indéfinie
RNP Conseil Travaux Publics	<ul style="list-style-type: none"> • Personne physique • Personne morale • Personne physique non-domiciliée au Pérou • Personne morale non-domiciliée au Pérou 	<ul style="list-style-type: none"> • 83 € • 125,32 € • 83 € • 125,32 € 	Indéfinie

*Montant approximatif des droits à payer.